

## **Oui pub**

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche fait partie du dispositif OUI PUB.

OUI PUB est une expérimentation nationale d'une durée de 3 ans, permettant de continuer à recevoir des imprimés publicitaires.

Concrètement, à partir du 1er septembre 2022, la distribution de prospectus est interdite dans les boîtes aux lettres qui ne présenteront pas de consentement.

Cela signifie que pour continuer à recevoir ces publicités, les habitants doivent équiper leur boîte aux lettres d'un autocollant avec la mention « OUI PUB » ou « Imprimés Publicitaires Acceptés ». Les habitants qui ne souhaitent pas recevoir d'imprimés publicitaires n'ont aucune démarche à faire.

Cette expérimentation a pour objectif de réduire le gaspillage.

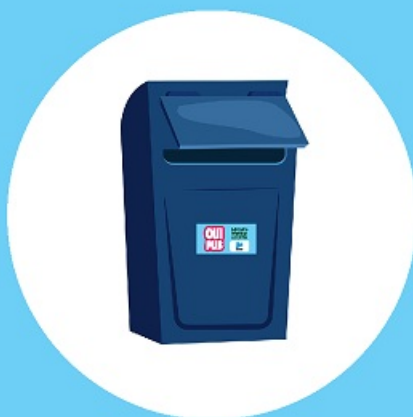
Elle permettra de mesurer l'impact sur :

- la production de papier
- les surcoûts liés à la production, au transport d'imprimés
- le traitement des déchets d'imprimés publicitaires.

À partir du  
1er septembre  
2022

Si vous souhaitez  
continuer à  
recevoir les  
publicités\*

Collez le sticker OUI PUB sur votre boîte aux lettres



Comment se procurer le sticker ?

- Dans votre mairie
- Dans les déchetteries du SICTOBA
- Dans certains magasins



\*Si vous souhaitez recevoir uniquement les informations des collectivités, ne collez pas le sticker

Plus d'informations sur [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)



Photo: Fotopix.com

## Où se procurer un autocollant "oui pub"

- dans ma mairie,
- dans les déchetteries du Sictoba
- dans certains magasins
- je peux aussi le fabriquer moi-même !

A noter : les journaux municipaux et documents produits par les services publics ne sont pas concernés : ils continueront à être distribués, car ils ne sont pas considérés comme de la publicité.

Publié le lun 04/07/2022 - 10:32